

**C A N A D A**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE LA MATAPÉDIA**

Amqui, le 20 janvier 2016.

À la séance ordinaire du conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 20 janvier 2016 à compter de 19h30 à la salle du conseil située au 123, rue Desbiens, 4<sup>e</sup> étage à Amqui.

Sont présents : Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite-Marie)

M. David Althot (Sainte-Florence)	M. Georges Guénard (Saint-Vianney)
M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)	M. Jocelyn Jean (Saint-Tharcisius)
M. Michel Chevarie (Lac-au-Saumon)	M. Martin Landry (Albertville)
M. Mario Côté (Causapsca)	M. Paul Lepage (Saint-Moïse)
M. Réginald Duguay (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)	M. Jacques Pelletier (Val-Brillant)
M. Daniel Dumais (Saint-Léon-le-Grand)	M. Nelson Pilote (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Jean-Marc Dumont (Saint-Damase)	M. Gaëtan Ruest (Amqui)
M. Alain Gauthier (Sainte-Irène)	M. Gilbert Sénéchal (Saint-Noël)

ainsi que (comme 2<sup>e</sup> représentant) :

M. Gaëtan Gagné (Repr. Causapsca)
M. Yves Labonté (Repr. Sayabec)
Mme Diane Arbour (Repr. Amqui)

sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfet.

Absence : Mme Danielle Marcoux (Sayabec)

Personnes-ressources présentes :

M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier  
M. Joël Tremblay, secrétaire adjoint  
M. Ghislain Paradis, directeur du service incendie  
M. Bertin Denis, directeur du service d'aménagement et d'urbanisme

## **1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

### **Résolution CM 2016-001      concernant l'ouverture de la séance ordinaire du 20 janvier 2016**

Le quorum étant constaté, il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à compter de 19h30.

Adoptée.

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **Résolution CM 2016-002      concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 janvier 2016**

Sur une proposition de M. Paul Lepage, appuyée par M. Gilbert Sénéchal, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant le point *autres sujets* ouvert:

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2015
4. Période de question de l'assistance
5. Communication du service d'aménagement et d'urbanisme
  - 5.1. Règlement sur la numérotation civique des bâtiments - TNO (secteur Lac Casault et Causapsca) - Avis de motion
  - 5.2. Règlement relatif à l'abrogation du règlement no 3-92 et l'adoption d'un nouveau règlement portant sur la numérotation civique des TNO de la MRC de La Matapédia (secteur Routhierville) - Avis de motion
  - 5.3. Demande sur une autorisation en territoire agricole
6. Communication du service incendie
  - 6.1. Acquisition et installation de réservoirs pour camions incendie
    - 6.1.1. Lancement d'un appel d'offres public
    - 6.1.2. Règlement d'emprunt – Avis de motion
  - 6.2. Demande d'aide financière – Formation de nouveaux pompiers
7. Développement éolien
  - 7.1. Projet d'entente relative à la constitution de la Régie intermunicipale de l'Énergie du Bas-Saint-Laurent
  - 7.2. Partage des compensations volontaires versées pour les éoliennes sur TPI - Vents du Kempt
8. Entente intermunicipale sur le partage du déficit d'opération de la Piscine d'Amqui – Équipement reconnu à caractère supralocal – Contribution des TNO (et signature de l'entente)
9. Avis de départ du directeur du service développement et suivi
10. Nomination de représentants sur la commission de consultation sur le projet de PGMR
11. Correspondance
12. Période de questions de l'assistance

13. Autres sujets :
  - 13.1. Prochaine rencontre - Séance ordinaire du 10 février 2016 à 19h30
  - 13.2. Nomination sur le comité consultatif en culture et patrimoine
14. Levée de la séance

Adoptée.

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2015**

#### **Résolution CM 2016-003      concernant l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2015**

Sur une proposition de M. Michel Chevarie, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2015.

Adoptée.

### **4. PÉRIODE DE QUESTION DE L'ASSISTANCE**

Aucune question n'est adressée par l'assistance.

### **5. COMMUNICATION DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME**

#### **5.1. Règlement sur la numérotation civique des bâtiments - TNO (secteur Lac Casault et Causapsal) - Avis de motion**

#### **Avis de motion CM 2016-004      relatif au règlement visant la numérotation civique des bâtiments du territoire non organisé du Lac-Casault (secteur privé entre les lacs Casault et Causapsal)**

Avis de motion est donné par M. Gilbert Sénéchal, voulant qu'un règlement visant la numérotation civique des bâtiments du territoire non organisé du Lac-Casault (secteur privé entre les lacs Casault et Causapsal) soit présenté pour adoption lors d'une prochaine séance du conseil de la MRC de La Matapédia. Un projet dudit règlement ayant été remis à tous les membres du Conseil, ce dernier sera donc dispensé de lecture lors de son adoption.

#### **5.2. Règlement visant la numérotation civique des TNO de la MRC de La Matapédia (secteur Routhierville) - Avis de motion**

#### **Avis de motion CM 2016-005      concernant un règlement visant la numérotation civique des TNO de la MRC de La Matapédia (secteur Routhierville)**

Avis de motion est donné par M. Jean-Paul Bélanger, voulant qu'à une séance ultérieure soit adopté un règlement visant la numérotation civique des TNO de la MRC de La Matapédia dans le secteur de Routhierville. La modification vise principalement la correction du nom d'une voie de communication « 2<sup>e</sup> rang de Matalik », la correction de la liste des propriétés visées par la numérotation civique et l'intégration d'un nouveau plan joint au règlement. Un projet de règlement ayant été remis à tous les membres du Conseil, ce dernier sera donc dispensé de lecture lors de son adoption.

#### **5.3. Demande sur une autorisation en territoire agricole**

#### **Résolution CM 2016-006      concernant une demande d'autorisation en territoire agricole**

Considérant que le ministère des Transports du Québec (MTQ) a comme projet de reconstruire le pont P-04534 de la route Saint-Edmond traversant la rivière Matapédia dans la municipalité de Lac-au-saumon ;

Considérant que les travaux de reconstruction entraînent un rehaussement du pont et du profil de la route ainsi que l'élargissement de la route;

Considérant que ces travaux nécessitent une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ visant l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une superficie de terrain de ±8 207 m<sup>2</sup> située dans la zone agricole;

Considérant que la demande d'autorisation est clairement motivée en tenant compte des critères visés à l'article 62 de la LPTAA;

Considérant que le projet de reconstruction du pont P-04534 de la route Saint-Edmond à Lac-au-Saumon ne contrevient pas aux orientations du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

En conséquence, sur une proposition de M. Daniel Dumais, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu ce qui suit :

1. que la MRC de La Matapédia adresse à la CPTAQ une recommandation favorable à la demande d'autorisation du MTQ visant à aliéner et utiliser à des fins autres que l'agriculture la superficie de terrain visée à la demande d'autorisation du MTQ;
2. que la MRC de La Matapédia renonce au délai de 30 jours prescrit à l'article 60.1 de la LPTAA pour présenter ses observations ou demander une rencontre concernant l'orientation préliminaire de la CPTAQ.

Adoptée.

## 6. COMMUNICATION DU SERVICE INCENDIE

### 6.1. Acquisition et installation de réservoirs pour camions incendie

#### 6.1.1. Lancement d'un appel d'offres public

**Résolution CM 2016-007      concernant le lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition et l'installation de réservoirs pour camions incendie**

- Considérant que les réservoirs pour camions incendie pour les casernes de Lac-au-Saumon, Causapscal et Sayabec doivent être remplacés;
- Considérant qu'une évaluation des coûts pour lesdites acquisitions a été réalisée par le service incendie de la MRC de La Matapédia;
- Considérant que les investissements pour ces acquisitions sont prévus au budget 2016 de la MRC de La Matapédia;
- Considérant que les dépenses engendrées par ces travaux nécessitent le lancement d'un appel d'offres public selon les dispositions légales en vigueur.

En conséquence, sur une proposition de M. Daniel Dumais, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la fabrication et l'installation de 3 citernes sur les camions incendie des casernes de Lac-au-Saumon, Causapscal et Sayabec.

Adoptée.

#### 6.1.2. Règlement d'emprunt – Avis de motion

**Avis de motion CM 2016-008      concernant le règlement d'emprunt concernant la fabrication et l'installation de 3 réservoirs sur 3 camions citernes pour le service incendie**

Avis de motion est donné par M. Jacques Pelletier voulant qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement d'emprunt concernant la fabrication et la pose de 3 réservoirs sur 3 camions citernes pour le service incendie sera déposé pour adoption.

### 6.2. Demande d'aide financière – Formation de nouveaux pompiers

**Résolution CM 2016-009      concernant une demande d'aide financière pour la formation de nouveaux pompiers**

- Considérant que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal ou régional* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;
- Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;
- Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;
- Considérant que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales ou régionales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;
- Considérant que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux et régionaux;
- Considérant que la MRC de La Matapédia a compétence en matière de protection contre l'incendie et d'organisation de secours à l'égard des municipalités locales de son territoire en vertu de la résolution CM 167-00 adoptée le 11 octobre 2000;
- Considérant que la MRC de La Matapédia désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme et qu'elle doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique en conformité avec l'article 6 du Programme.

En conséquence, sur une proposition de M. Daniel Dumais, appuyée par M. Nelson Pilote, il est résolu que le Conseil de la MRC de La Matapédia approuve la demande de formation d'un groupe de pompier 1 qui a débuté en décembre 2015 et autorise la présentation d'une demande dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique dont voici la liste :

Corneau, Marie-Claude  
Dieulangard, Benoit  
Dionne, Marc-Antoine  
Firth, Martin  
Fournier, Jason  
Brochu-Guillemet, David

Michaud, Claude-Joël  
Raymond Lemieux, François Emmanuel  
Rouleau, Jérémie  
Roy, Catherine  
Dumoulin, Maude

Adoptée.

## 7. DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN

### 7.1. Projet d'entente relative à la constitution de la Régie intermunicipale de l'Énergie du Bas-Saint-Laurent

Ce sujet est reporté à la séance de février.

### 7.2. Partage des compensations volontaires versées pour les éoliennes sur TPI - Vents du Kempt

**Résolution CM 2016-010** concernant le partage des compensations volontaires pour les éoliennes sur TPI – Vents du Kempt

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu d'autoriser le versement des montants correspondant au partage des contributions volontaires perçues par la MRC de La Matapédia pour les éoliennes du parc éolien Vents du Kempt situées sur les terres publiques intramunicipales (TPI) selon les modalités de partage établies dans l'entente conclue entre les municipalités et la MRC. Les municipalités de la MRC ont droit à une somme de 605,48 \$ chacune, sauf la municipalité de Ste-Marguerite-Marie qui reçoit une somme directement du promoteur du parc éolien.

Adoptée.

## 8. ENTENTE INTERMUNICIPALE SUR LE PARTAGE DU DÉFICIT D'OPÉRATION DE LA PISCINE D'AMQUI – ÉQUIPEMENT RECONNU À CARACTÈRE SUPRALOCAL – CONTRIBUTION DES TNO (ET SIGNATURE DE L'ENTENTE)

**Résolution CM 2016-011** concernant le protocole d'entente concernant la participation des TNO au déficit d'opération de la piscine d'Amqui - Équipement reconnu à caractère supralocal période 2016-2020

Considérant qu'un accord de principe est intervenu entre les représentants de la MRC de La Matapédia et ceux de la Ville d'Amqui pour le renouvellement, pour la période de 2016 à 2020 inclusivement du protocole d'entente sur la participation financière des municipalités de la MRC de la Matapédia au déficit d'opération de la piscine d'Amqui, équipement reconnu à caractère supralocal.

En conséquence, sur une proposition de M. Marlène Landry, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu que les TNO de la MRC de La Matapédia :

1. approuve les termes du protocole d'entente sur la participation financière des municipalités de la MRC de la Matapédia au déficit d'opération de la piscine d'Amqui, équipement reconnu à caractère supralocal pour la période de 2016 et 2020 inclusivement;
2. autorise Mme Chantale Lavoie, préfète, à signer ledit protocole d'entente pour et au nom des TNO de la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

## 9. AVIS DE DÉPART DU DIRECTEUR DU SERVICE DÉVELOPPEMENT ET SUIVI

Monsieur Mario Lavoie informe les membres du conseil de la démission de M. Sébastien Jean de son poste de directeur du service de développement. Le comité administratif se penchera sur le processus de dotation pour ce poste.

## 10. NOMINATION DE REPRÉSENTANTS SUR LA COMMISSION DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE PGMR

**Résolution CM 2016-012** concernant la nomination de représentants sur la commission de consultation sur le projet de PGMR

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Gilbert Sénéchal, il est résolu :

1. que la présente résolution abroge la résolution CM 2015-129;
2. que le conseil de la MRC de La Matapédia crée un comité de travail pour l'élaboration du plan de gestion des matières résiduelles; et que ce comité devienne la Commission de consultation publique qui tiendra des consultations sur le projet de PGMR avant son adoption finale. Les membres du comité de travail sont :

1. M. Georges Guénard, Saint-Vianney
2. M. David Alhot, Ste-Florence
3. M. Jean-Marc Dumont, St-Damase

Environnement

4. Mme Mireille Chalifour, OBVRM

Affaires

5. M. Rémi Rioux, administrateur à la Chambre de commerce

Milieu Syndical

6. M. Alexis D'Aoust-Tremblay, CISSS

Sociocommunautaire  
7. Mme Sophie Champagne, directrice de la Corporation de développement communautaire

Écosite  
8. Luc Massé, directeur Écosite

Adoptée.

#### 11. **CORRESPONDANCE**

La correspondance a été déposée sur l'extranet de la MRC.

#### 12. **PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Aucun question n'est adressée par l'assistance.

#### 13. **AUTRES SUJETS**

##### 13.1. **Prochaine rencontre - Séance ordinaire du 10 février 2016 à 19h30**

Le conseil tiendra sa prochaine séance ordinaire le 10 février 2016 à 19h30.

##### 13.2. **Nomination sur le comité consultatif en culture et patrimoine**

#### **Résolution CM 2016-013      **concernant des nominations sur le comité consultatif en culture et patrimoine****

Considérant que les personnes nommées aux sièges « arts de la scène », « histoire et patrimoine », « développement » et « livres et littérature » doivent voir leur mandat renouvelé pour deux ans en 2016;

Considérant que le siège « arts de la scène » est actuellement vacant;

Considérant que Mme Carole Bernier, directrice de FAUCUS inc. – Site historique Matamajaw (siège « muséologie »), Madame Martine St-Amand, artiste (siège « arts visuels »), Mme France Gingras, directrice de la TVC vallée de La Matapédia (siège « médias et communications »), M. Justin Bérubé, bibliothécaire à la Commission scolaire des Monts-et-Marées (siège « éducation ») et M. Xavier Sénéchal, artiste et propriétaire de Studio URUBU (siège « coopté ») souhaitent poursuivre leur implication et ont communiqué par écrit leur intention de demeurer sur le comité;

Considérant que M. Michel Coutu, coordonnateur technique et artistique à Diffusion Mordicus, a été approché par la MRC pour occuper le siège « arts de la scène », a pris connaissance de l'implication requise et des règles de fonctionnement du comité et qu'il est intéressé à y siéger;

En conséquence, sur une proposition M. Michel Chevarie, appuyée par Daniel Dumais, il est résolu :

1. de renouveler les mandats de Mme Carole Bernier (siège « muséologie »), Mme Martine St-Amand (siège « arts visuels »), Mme France Gingras (siège « médias et communications »), M. Justin Bérubé (siège « éducation ») et M. Xavier Sénéchal (siège « coopté ») pour une période de deux ans;
2. d'autoriser la nomination de M. Michel Coutu au Comité consultatif en culture et patrimoine (siège « arts de la scène ») pour une période d'un an.

Adoptée.

#### 14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

#### **Résolution CM 2016-014      **concernant la levée de la séance****

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Gilbert Sénéchal, il est unanimement résolu de lever la séance à compter de 20h10.

Adoptée.